



Manifestation anti-CPE du 7-3-2006

Le SYNEP CFE-CGC dans la rue

Ça n'est pas notre culture que de manifester dans la rue et en temps ordinaire je suis assez réticent à cette démarche qui est souvent l'aveu de l'échec de négociation. Notre syndicat s'affirme comme force de proposition. S'il en fallait exemple, il suffit de relire nos comptes-rendus des commissions paritaires nationales ou régionales où le **SYNEP CFE-CGC** est d'abord apport de solutions et d'avancées.

edito

Mais lorsque le dialogue, la négociation ne suffisent plus, alors il nous faut affirmer nos convictions. Et là, avec le **Président Van CRAEYNEST** qui a la même approche que nous, j'accepte de participer aux manifestations dans la rue. La rue, depuis des siècles, est le lieu de l'écho des « mal-être », elle est la caisse de résonance des souffrances.

Je ne puis pas me résoudre autour du CPE à étouffer l'angoisse de notre jeunesse, France en devenir, à qui on propose d'entrer dans la vie professionnelle par de la précarité. Le gouvernement n'a pas entendu les propositions de la CFE-CGC. Il n'a pas entendu l'alerte que les partenaires sociaux ont créée avec les jeunes le 7 mars 2006. Alors le samedi 18 mars à nouveau nous ferons corps, le **SYNEP CFE-CGC** dans la CFE-CGC, et la CFE-CGC pour nos jeunes. Tous à Paris nous serons dans la rue.

Le 17 mai, lors du congrès auquel j'invite tous les adhérents, nous ferons le point de l'affirmation de nos choix.

Philippe de MARTHE

Syndicat National de l'Enseignement Privé

63, rue du Rocher 75008 Paris - Tél. 01 55 30 13 19 - Fax 01 55 30 13 20

e-mail : synep@cfecgc.fr Site Internet : www.synep.org

Directeur de la publication : Philippe de MARTHE - Maquette : Evelyne CIMA

Imprimé par nos soins à 1000 exemplaires. Dépôt légal à parution



Le MEDEF à l'école

Rien de bien inquiétant en apparence. Il est de plus en plus fréquent de rencontrer des collègues qui enseignent les sciences économiques et sociales monter des projets de micro-entreprise avec leurs élèves.

Ils le font en partenariat avec les instances locales du MEDEF. Quoi de plus normal que de remplacer un collègue qui ne peut assurer ses cours parce qu'il a un rendez-vous avec ce

syndicat ?

C'est motivant pour les élèves qui proposent même parfois aux enseignants de devenir actionnaires de cette entreprise (virtuellement bien sûr...).

Il n'est pas question de syndicats de salariés dans cette approche de l'entreprise. Comment s'en étonner lorsque l'on sait qu'il y a quelques mois le MEDEF a essayé de parfaire le contenu des programmes de sciences économiques et sociales, le jugeant trop « social » et pas assez « économique », lui reprochant de faire une part trop belle aux syndicats de salariés.

On connaît la tentative actuelle du MEDEF pour jouer un rôle dans la formation des inspecteurs du travail.

Prenons garde ! Les professeurs de sciences économiques et sociales ne doivent pas devenir la « courroie de transmission » du MEDEF !

Nos élèves ne seront pas tous des actionnaires patentés. Ceux qui travailleront en entreprise découvriront la nécessité de se protéger pour défendre leurs droits.

Suggérons à nos collègues économistes (pavés de bonnes intentions, c'est sûr !) d'inviter des représentants des syndicats de salariés pour faire découvrir aux élèves l'envers du décor !

Francis BOEUF

Pour votre formation, pensez à l'OPCA-EFP

Trois nouvelles thématiques ont été retenues par la Commission Sous-contrat : « Relation Institution-Familles », « Maintenance et sécurité informatiques » et « Encadrement intermédiaire ».

De plus l'OPCA-EFP peut organiser la délocalisation d'une FIC (Formation d'Intérêt Collectif) à la demande de plusieurs établissements voisins.



Tous ensemble !!

En réponse à la demande de beaucoup d'entre-vous, le Bureau National du **SYNEP CFE-CGC** a validé ma proposition d'organiser le rassemblement de ses adhérents en 2006. La Convention d'avril 2005, une première pour notre syndicat, nous a validé notre intuition donné des indications d'organisation.



Nous avons retenu la date du **17 mai 2006**, et c'est au siège de la CGC que nous nous retrouverons.

Pourquoi se rassembler ? Pourquoi prendre de notre temps pour « monter », ou « descendre » à Paris ? Pourquoi le syndicat prendra en charge une partie des frais ?

L'intuition d'un tel rassemblement est que dans le partage des expériences se trouve la meilleure des formations ! Que dans les échanges entre tous naît l'émulation qui fait avancer ! « Avril 2005 » avait rassemblé les militants et élus. Notre « **Congrès 2006** » veut rassembler toutes celles et tous ceux qui répondront à mon invitation. Le thème sera : « venez nous dire ce que vous vivez ». Et ça, ça m'intéresse ! Parce que ce que vous vivez au quotidien dans vos Etablissements fait la vie du **SYNEP CFE-CGC**. Et cette année est particulière : la mise en place de la Loi CENSI, le vote de la Loi de « l'apprentissage junior », la difficulté accrue du métier d'éducateur, l'oubli constant par nos « chers directeurs » des personnels administratifs ou de service, tous ces points vont nous amener à nous positionner avec vigueur et volonté.

« **Tous ensemble** », nous allons nous mettre en route, partager nos compétences pour répondre aux interrogations, pour proposer des textes ou même des lois que nous présenterons aux parlementaires.

La CFE-CGC croit en la valeur de nos engagements et de nos choix. Chaque jour nous démontre si besoin était l'importance de notre cohésion et de notre soutien réciproque !

Alors je vous donne rendez-vous le mercredi 17 mai 2006 à Paris ! Le **SYNEP CFE-CGC** a besoin de chacune et de chacun d'entre-vous !

Philippe de MARTHE



Quelques communiqués de presse

Le 11 janvier 2006

Non au professeur « bon à tout faire » !

Le **SYNEP CFE-CGC** ne s'étonne pas d'apprendre que le ministère de l'Education Nationale ressort de ses cartons l'idée poussiéreuse du maître du 2nd degré bon à tout faire, de celui qui, pouvant enseigner plusieurs disciplines, peut, du même coup, boucher au pied levé certains trous d'emploi du temps.

Le **SYNEP CFE-CGC** s'en étonne d'autant moins que ce même ministère a imposé la mise en place des remplacements « d'absences de courte durée » des enseignants par d'autres enseignants « réquisitionnés » pour la circonstance et qu'il doit constater, à ce jour, que son idée, purement démagogique à l'adresse des parents d'élèves, est en train de se transformer en pétard mouillé à cause, entre autres, de la non polyvalence des enseignants.

Le **SYNEP CFE-CGC** rappelle que les PEGC (professeur d'enseignement général des collèges) étaient déjà polyvalents, et qu'ils ont été supprimés au nom de cette polyvalence.

Le **SYNEP CFE-CGC** soutient qu'il faut avoir une grande méconnaissance dans le domaine de la pédagogie ou un besoin urgent de faire des économies, même au détriment de la qualité de l'enseignement, pour vanter les bienfaits de la polyvalence des maîtres du secondaire.

Le 20-01-2006

Inacceptable marchandage

La CFE-CGC s'est rendue à la réunion du 19 janvier 2006 avec le Ministre de la Fonction Publique pour demander de nouvelles propositions salariales.

En réponse, le Ministre s'est dit intransigeant sur l'étude des seuls dossiers relatifs aux mesures sociales et statutaires.

La CFE-CGC

refuse donc de commencer les négociations salariales en occultant le principal, c'est-à-dire l'augmentation de la valeur du point d'indice, seule mesure équitable pour tous puis quitte la table d'une réunion qui avait banni l'expression « négociation salariale ».

Le **SYNEP CFE-CGC** regrette que le Gouvernement n'ait pas pris la mesure de la colère légitime de ses agents et appelle donc les enseignants sous contrat (devenus agents de l'Etat) à assurer un service minimum dans leurs établissements.

Communiqué de presse de la Confédération, émanant de Danièle Karniewicz, Secrétaire Nationale

le 07.03.2006



Pour la CFE-CGC la journée de la femme c'est 365 jours par an...

La CFE-CGC travaille sur l'égalité professionnelle et la conciliation des temps de vie depuis de nombreuses années.

Ce travail est quotidien puisque le premier frein à lever en matière d'égalité professionnelle concerne les mentalités.

Il s'agit pour la CFE-CGC de les faire évoluer en mettant fin à de nombreux stéréotypes comme :

- -une femme avec des enfants sera absente en permanence,
- -un salarié à temps partiel (femme ou homme) est un salarié qui n'est pas investi dans l'entreprise,
- -seul un cadre présent de 8h à 22h est performant...

voilà quelques exemples d'idées reçues que nous combattons pour faire de l'égalité professionnelle une réalité tant pour les femmes que pour les hommes.

En effet, la CFE-CGC base sa démarche sur la mixité et non la parité. Pourquoi ? Car la parité implique la notion de quotas et de facto de 50 % d'hommes et 50 % de femmes, ce qui, poussé à l'extrême, peut amener à choisir un candidat sur son sexe et non sur

ses compétences. Or, pour la CFE-CGC l'égalité professionnelle ne sera au rendez-vous que lorsqu'un candidat (femme ou homme) sera choisi sur ses seules compétences et indépendamment de tous critères sexués et ce jusqu'aux plus hautes fonctions de l'entreprise.

Tel est le fondement du Réseau Equilibre que notre confédération a lancé en décembre 2004. Il est aujourd'hui composé de femmes et d'hommes de différentes branches professionnelles et de toutes les régions de France.

Ce Réseau Equilibre organise des débats en région afin de sensibiliser l'ensemble des acteurs (chefs d'entreprise, DRH, délégués syndicaux, salariés...) à l'égalité professionnelle et à la conciliation des temps de vie.

Ce dossier est stratégique pour la CFE-CGC notamment dans la perspective du papy boom.

Pour la CFE-CGC, l'égalité professionnelle est un sujet quotidien de travail et de réflexion et non celui de la journée du 8 mars...



Du rififi à l'ESSEC

Depuis des années l'ESSEC (Ecole Supérieure de Commerce de Cergy-Pontoise) est le lieu de nombreux conflits. Il y a quelques mois déjà la presse avait largement rapporté sa condamnation par rapport à l'illégalité de très nombreux contrats.

Depuis des années le délégué syndical du **SYNEP CFE-CGC** fait l'objet de pressions reconnues par l'Inspection du Travail du 95, qui s'est opposée plusieurs fois à son licenciement.

Le 8 février 2006 l'Inspection du Travail a dénoncé avec force le management biaisé de l'ESSEC.

« Dans un esprit de transparence et de liberté » la Direction de ce fleuron de l'enseignement aurait invité à plusieurs reprises à boycotter les élections des représentants du personnel. Cette même Direction mettait en cause l'action des organisations syndicales.

Au-delà du rappel de l'obligation de neutralité du chef d'entreprise, l'Inspection du Travail demande de faire cesser immédiatement ces graves atteintes à l'exercice du droit syndical au sein de l'ESSEC.

Le **SYNEP CFE-CGC** s'indigne d'une Direction dictatoriale et ségrégationniste de cet établissement dont notre représentant fait les frais de pressions et de harcèlement depuis des années. Il exige que la loi soit respectée même à l'ESSEC.

Evelyne CIMA

Professeurs des écoles

Suite à la Loi Censi un nouvel « Accord national professionnel sur l'organisation de l'emploi des maîtres des établissements catholiques d'enseignement du premier degré sous contrat d'association » vient d'entrer en application.

Le SYNEP CFE-CGC ne l'a pas signé car, une fois de plus, aucune commission interdépartementale n'a été prévue, ce qui se traduit dans les faits par une quasi impossibilité de mutation d'un département à l'autre sauf, éventuellement, si un professeur

des écoles réussit à trouver un collègue voulant bien faire un échange de poste.

A ce sujet nous avons une adhérente qui échangerait son poste de **Briançon** contre un poste :

- sur le diocèse d'Aix :

Mallemort, Lambesc, Pelissane, Salon de Provence...

- sur le diocèse d'Avignon :

La Tour d'Aigues et Cavailon.

***Si vous êtes intéressé(e),
merci de nous contacter.***

7 mars 2006

Le SYNEP CFE-CGC contre le CPE

La délégation de la région parisienne était le 07 mars 2006 dès 14h00 place de la République à Paris. Des délégués de Lorraine et de Normandie, ont renforcé la participation remarquable de notre syndicat à cette manifestation. Avec notre calicot nous étions en première ligne, au coude à coude avec la Direction de la Confédération.



Le **SYNEP CFE-CGC** était aussi présent dans la rue à LYON, à LILLE, et nos délégués nous ont rendu compte des participations : la réponse des adhérents au mot d'ordre « tous ensemble » a été largement positive.

Pourquoi avons-nous manifesté ? Pour être, avec la CFE-CGC, solidaire de notre jeunesse à laquelle on propose la précarité dès le début de la vie professionnelle. Notre jeunesse n'est pas une « génération kleenex » qu'on jette après s'en être servi :

elle est la France en devenir.

La météo n'a gêné que les tièdes. Il faisait froid. Il pleuvait à Paris mais quand un gamin de peut être 20 ans, un de ces jeunes immédiatement concerné par le CPE est venu nous dire « merci monsieur, madame, de vous engager pour nous », je ne vous cache pas que nous avons repris quelques degrés !!

Philippe de MARTHE

Photos du haut : manifestation à Paris
Photo du bas : manifestation à Lyon
(Pour d'autres photos, voir notre site)



Rencontre avec Paul MALARTRE Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique

Jeudi 02 mars 2006, une délégation du **SYNEP CFE-CGC** a rencontré Paul MALARTRE, Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique en France. Le Président était accompagné d'Evelyne CIMA, Secrétaire Générale et d'Alain BELLEUVRE, délégué chargé de la Prévoyance au sein du syndicat.

Très vite une dynamique de vérité a tramé les échanges ; tout a été évoqué avec une liberté rare, une attention réciproque et Paul MALARTRE ainsi que Fernand GIRARD, qui l'assistait pour cette audience, a réaffirmé son souci de l'ouverture la plus large à ce type de rencontre.

Concernant la retraite, les décrets sont enfin signés et la revalorisation sera de 7%. La décote concernant le RETREP n'a finalement pas été maintenue. Pour nos collègues qui ont fait valoir leurs droits à la retraite, les retards financiers sont en cours de résorption.

L'accord sur la Prévoyance est en cours d'extension. Il devrait être étendu dans les semaines à venir, étant déjà signé par le ministère de l'Agriculture et le ministère de l'Education Nationale.

Alain BELLEUVRE a soulevé le problème concernant la possibilité de pérennisation des contrats de mutuelle Santé pour les enseignants. Mais l'établissement n'étant plus l'employeur, ce type de contrat ne pourra plus être légalement négocié au sein de celui-ci. Par contre il pourrait entrer dans les œuvres sociales du Comité d'Entreprise, quand il existe et à condition qu'elles soient ensuite employées pour cet usage. La mutuelle Santé est un chantier où l'inventivité doit être déployée. Sur ce point Monsieur GIRARD a évoqué la possibilité de la création d'une

association nationale des enseignants des établissements catholiques qui pourrait démarcher les meilleurs prestataires.

Le point délicat des délégations syndicales a été porté sur la table des discussions par Evelyne CIMA qui souligne le recul social engendré par la Loi CENSI. Le Secrétariat Général est conscient que c'est l'un des gros problèmes qu'il reste à régler. Dont acte. Rendez-vous sera pris en juin pour un point précis de la mise en œuvre de la Loi CENSI et de vos difficultés du terrain que nous lui ferons remonter après votre apport lors du Congrès du 17 mai 2006.

Philippe de MARTHE

URGENT

Contactez-nous pour faire renouveler votre mandat de délégué syndical ou de représentant aux commissions académiques de l'emploi.

Débrayage du côté de Marseille

Dans un gros établissement privé des Bouches du Rhône, à la suite d'une interpellation violente et publique de la part d'un directeur adjoint à l'encontre d'un personnel d'accueil, des personnels se sont rassemblés autour de leur déléguée syndicale **SYNEP CFE-CGC** pour protester contre la répétition de ces agressions verbales et plus généralement contre des conditions de travail jugées plus que difficiles.



Le **SYNEP CFE-CGC**, en intersyndicale, a encadré un débrayage de deux heures, en janvier dernier, pour les motifs suivants :

- « Protestation contre des conditions de travail insupportables. »
- « Revendication du droit élémentaire au respect dû à tout individu quel que soit son grade. »

Conséquences de cette manifestation :

- Prise en charge de la situation par le chef d'établissement
- Nouvelle motivation de tous les personnels pour participer à la vie de l'établissement
- Candidatures à l'élection de représentants du personnel, alors que la carence était de fait depuis plusieurs années
- Election de 3 adhérents **SYNEP CFE-CGC**.

Si vous n'êtes pas encore adhérent, rejoignez vite le **SYNEP CFE-CGC**, « *le + syndical* ».

Michèle PIRO

Hors contrat

Les négociations relatives à la future convention des personnels enseignants ou non des établissements privés hors contrat avancent lentement. Le blocage est actuellement au niveau des grilles de salaire minima des personnels enseignants.

L'accord de branche national relatif à l'emploi et à l'accès des salariés à la formation professionnelle dans l'Enseignement Privé Hors Contrat, du 15 juin 2005, est actuellement soumis à l'extension.

Evelyne CIMA



« Apprentissage junior » : le proposer, c'est n'avoir rien compris !

Dans la Loi sur « l'égalité des chances » apparaît tout un pan sur l'apprentissage des juniors. Il se veut être une réponse au mal être d'une jeunesse un peu « flambeuse » de la fin de 2005...

Le **SYNEP CFE-CGC** doute du succès d'une telle mesure qui se destine à des jeunes en rupture de scolarité et de société. Ces ados que la vie a marginalisés ne se reconnaîtront pas plus dans un statut d'apprenti, que rien ne valorise aujourd'hui, que dans le statut d'élève. C'est tout autre chose qu'il leur faut.

Pourquoi ne les accompagnerait-on pas dans la riche culture des arts plutôt que de s'obstiner à leur marteler des bribes de cette culture technico-scientifique et pseudo littéraire que notre société a érigée en dogme pour l'être intelligent ?

Créons des artisanats d'art dans tous les domaines pour permettre à leur imagination de s'exprimer pleinement. Et laissons aux autres, aux scolaires, le soin de devenir méthodiquement apprentis ou élèves modèles dans le moule réducteur du « collège unique » !



Evelyne CIMA

L'histoire ne serait-elle qu'une éternelle incompréhension ?

- Y'en a marre de ton apprentissage des Maths et de l'Histoire et... !

Réponse politique, il y a quelques années :

- mes enfants, je vous ai compris : désormais vous aurez droit à des cours de soutien... en Maths et Histoire et...

Fin 2005 :

- on te l'a déjà dit : on ne veut plus de ton apprentissage, soutien ou pas !

Réponse politique en début 2006 :

- les « jeunes », je vous ai compris : je vous propose un apprentissage, précoce, avec des cours de Maths et d'Histoire et...

Adhésions 2006

Nous vous rappelons que, depuis l'an dernier, nous avons aligné nos cycles d'adhésion sur ceux de la CFE-CGC. Ils sont donc, eux aussi, de janvier à décembre.

Délégué auxiliaire : la galère !

On en a tous croisé au sein de nos établissements. On les appelle : remplaçants, suppléants, délégués rectoraux, délégués auxiliaires...

Plusieurs appellations pour une même réalité : la précarité !

Ils sont là parce qu'ils ont raté le concours ou parce qu'ils veulent commencer en étant d'abord sur le « terrain ».

C'est certes très formateur mais terriblement usant physiquement et nerveusement.

Il est fréquent pour eux de commencer un cours sans avoir de liste de classe ni le matériel nécessaire (comment être crédible ?).

On ne parlera pas des étés passés à se demander si l'on retrouvera un poste.

Il y a un mot que doit s'interdire cette catégorie de personnels : refuser.

Refuser un poste éloigné de son domicile en étant prévenu le jour même ou dire non à un caprice d'un chef d'établissement, c'est prendre un risque : celui de ne plus effectuer de remplacements. (cela ne vous rappelle pas le CPE ?).

Parlons de droits : ils ont les mêmes obligations que les titulaires mais pas les mêmes droits : ils ne peuvent voter aux élections CCMA et pourtant ce serait l'occasion de les laisser s'exprimer !!

Parlons de promotion : la loi Sapin ? Elle permet de devenir titulaire sans augmentation de salaire. Quant à la promotion AECE, elle est menacée de disparition.

Il reste le concours. Quand on voit le nombre de postes offerts aux concours, on reste perplexe.

On ne leur conseillera pas de se laisser abattre. Il faut que les délégués auxiliaires se battent déjà pour rappeler leurs droits. Se syndiquer est un bon moyen. C'est un ancien, qui est passé par là qui vous le dit !

Francis BOEUF



A voir sur notre site www.synep.org

1- Suite à la Loi Censi un nouvel « Accord national professionnel sur l'organisation de l'emploi des maîtres des établissements catholiques d'enseignement du second degré sous contrat d'association » vient d'être signé par le **SYNEP CFE-CGC**. Sa mise en application est immédiate en commissions de l'emploi.

Regardez-le sur notre site pour connaître votre priorité en cas de perte d'heures, mutation...

* *

2- CAPES-CAFEP : lequel choisir ? Nous les avons comparés (sur notre site) et le résultat n'est malheureusement plus en faveur du CAFEP !

Adhésion - Réadhésion - Abonnement - année 2006

M., Mme, Mlle :..... Prénom :.....

Adresse personnelle:

.....

Tél. :..... e-mail :.....

Etablissement scolaire :.....

.....

Emploi(s) (sous contrat / hors contrat)

en Ecole - Collège - LEG - LET - LEP - Agricole - Supérieur - autre :.....

- *ADHÈRE au SYNEP (avec abonnement à Synep-Express gratuit) pour 2006

(66% de votre cotisation est déductible du montant de votre impôt)

- *M'abonne seulement à Synep-Express (10 € pour 1 an) fiscalement non déductible

- *Règle en 1, 2, 3 ou 4 chèques

* (rayer les mentions inutiles)

Ces informations sont réservées au SYNEP et, conformément à l'article 27 de la Loi 78-17 du 6/1/78, les intéressés disposent, pour les informations les concernant, d'un droit d'accès et de rectification qui s'exerce au siège

SYNEP CFE-CGC

63 rue du Rocher

75008 PARIS

Tél. 01 55 30 13 19

Fax. 01 55 30 13 20

synep@cfecgc.fr

A...

le...

Signature

Montant
de la cotisation

Barème des cotisations 2006

En dessous de 762 €	60,00 €	De 1675 à 1750 €	140,00 €
De 762 à 838 €	67,00 €	De 1751 à 1826 €	146,00 €
De 839 à 914 €	73,00 €	De 1827 à 1902 €	152,00 €
De 915 à 990 €	79,00 €	De 1903 à 1978 €	159,00 €
De 991 à 1066 €	85,00 €	De 1979 à 2054 €	167,00 €
De 1067 à 1142 €	91,00 €	De 2055 à 2130 €	175,00 €
De 1143 à 1218 €	97,00 €	De 2131 à 2206 €	182,00 €
De 1219 à 1294 €	103,00 €	De 2207 à 2282 €	190,00 €
De 1295 à 1370 €	109,00 €	Au delà de 2.282 € net par mois,	
De 1371 à 1446 €	115,00 €	aux 190 € ajouter 8 € par tranche de 76 €	
De 1447 à 1552 €	121,00 €		
De 1553 à 1598 €	127,00 €	Retraité, 2ème adhérent d'un couple	
De 1599 à 1674 €	133,00 €	membre du SYNEP CFE-CGC : 60,00 €	